

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 33/2026**

Séance du 04 juin 2026

L'an deux mille vingt -six, le 04 juin à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, salle de la Mairie, lieu ordinaire de séance, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (ou L. 2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Mme : Karine GASSELIN, Lydie LAMBAULT GUITTARD, Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT ;

M. Denis BERTHELOT, Bruno BLANCHARD, Björn BROCKOP, Christophe DAVID, Jean-Claude RIGOREAU, Michel SALMON.

Absents : Valérie POMMIER, Julien DIGUET-LAFON

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : Bruno BLANCHARD

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
29/05/2026	29/05/2026	15	13	2	0

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
VIREMENT DE CRÉDITS SUR CHAPITRE 11**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires concernant les opérations d'ordre qui ont été votées au Budget Primitif 2026.

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative suivante :

DÉBIT		CRÉDIT	
Compte – intitulé	Montant	Compte – intitulé	Montant
FONCTIONNEMENT 011 – CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL		FONCTIONNEMENT 042 – OPÉRATIONS D'ORDRE	
615221 – Bâtiments publics	- 10 000.00 €	681 – Dotations aux amortissements	+ 10 000.00 €
BP VOTÉ 30 000.00 € -	RESTE 11 584.01.00 €		
TOTAL	- 10 000.00 €		+ 10 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20260608-2026-33-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **VOTE** le virement de crédits mentionné ci-dessus

✓ **MANDATE** Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

A Marolles, le 04 juin 2026

Yannick SEVÉE

Maire,



Bruno BLANCHARD

Secrétaire de séance,